

economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 15 février 2005  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0507.doc  
GPB/rf

### ***Nouvelle péréquation financière (RPT) – gestion du trafic (routes nationales)***

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier électronique du 4 février 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, permettez-nous de vous faire part de notre surprise quant au délai extrêmement court qui nous est imposé pour vous fournir une position circonstanciée sur ce sujet important, ceci indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une consultation interne.

En revanche, comme déjà évoqué dans notre prise de position du 3 courant sur la législation d'exécution de la RPT, nous tenons, en premier lieu, à saluer la clarté des documents mis en consultation qui permettent, malgré une certaine complexité du dossier et le caractère nouveau des propositions, de bien mettre en évidence les changements proposés.

De manière générale, nous avons soutenu le projet de nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons, récemment adoptée par le peuple. Reposant sur des principes que nous appelions depuis longtemps de nos vœux, cette RPT permettra une meilleure transparence, et donc un meilleur contrôle, des tâches respectives fédérales et cantonales. Cette réforme devrait également permettre de répartir clairement les tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que renforcer la collaboration intercantonale.

En matière de gestion du trafic, nous partageons l'avis que l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes à mettre en place supposent inévitablement une exploitation s'étendant au-delà des frontières cantonales. Par contre, il nous paraît important, pour ne pas engendrer de transferts de trafics incontrôlés et mal coordonnés, d'instaurer des systèmes de gestion du trafic et d'information routière qui ne se limitent pas au seul réseau d'importance supracantonale ou nationale. Par ailleurs, il est indispensable que les cantons et les exploitants d'autres modes de transport puissent pouvoir participer de façon multimodale au futur centre national de données sur les transports et à l'information routière.

Sur le plan de l'information routière, il est également indispensable de conserver à ce projet « Gestion du trafic en Suisse » un caractère subsidiaire. Le fait que la Confédération peut au besoin déléguer tout ou partie de ses tâches et fonctions en matière d'exploitation du réseau des routes nationales aux cantons ou à des tiers, ne doit pas faire oublier ce qui existe et fonctionne de manière satisfaisante, notamment en matière d'informations routières (« inforoutes », centrale du TCS et des CFF « ViaSuisse », etc.). Selon nous, le nouveau dispositif doit impérativement reprendre ces actifs de l'actuel système de gestion du trafic.

Enfin, à aucun moment, il n'est fait référence au devenir des infrastructures mises en place par les cantons pour assurer les tâches que la RPT attribue, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, exclusivement à la Confédération. Selon nous, ces infrastructures ne doivent pas être laissées à l'abandon et devront être intégralement reprises par le nouvel exploitant.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur